L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 24 JUIN 1873. 40me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI MATIN, 24 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à l'entrepôt No 74, rue Ste-Anne — Fonds de grocerie, etc.

Par D. E. Morphy, aux Nos 87 et 89, rue des Magasins — Porc et jambon. Aussi, rue Front, entre Julie et St-Joseph — 175 barils sucre.

Par Eugene Tourné, au No 27, rue Peters — 79 caisses savon de Marseille.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres — Chaussures, linge de clientèle et biens avariés.

Par Vincent & Co., rue Bonaparte — Marchandises sèches, notions, etc.

ATTENTION!

☞ Le shérif procèdera, aujourd'hui, à la vente à l'encan, à 10 1/2 heures, A. M., en son entrepôt, No 74, rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, de grocerie, vins, &c. — Voir aux annonces.

Porc et Jambons — Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

ATTENTION.

Sucre Sucre. — Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy. 24 Mar.

La Taxe de Dessèchement.

La taxe dont il est question ici n'a aucun rapport avec celle qui résultera des travaux de la Compagnie de levée, ni avec celle qui résultera des travaux exécutés par la Compagnie du canal du fleuve au golfe du Mexique, ni avec celle qui aurait été le résultat des opérations de la Compagnie du canal de l'Ile aux vaisseaux si cette gigantesque et à jamais stupéfiante compagnie eut été à même de commencer son aquatique et marécageuse entreprise. Cette dernière compagnie n'a pas vécu long-temps, mais elle a eu cependant une existence assez longue pour faire procès aux anciens commissaires de dessèchement et obtenir d'un juge radical un mandamus qui obligea ces commissaires à remettre à la dite compagnie leurs livres, leurs machines, leurs bureaux et tout ce qui les constituait en travailleurs de dessèchement au nom de l'Etat pour le compte de la ville. Ces commissaires ne formaient donc pas une compagnie eux-mêmes et la taxe qui provient de leurs œuvres n'est pour eux que dans la mesure des frais. D'ailleurs cette taxe s'éteignait une fois payée. La législation qui l'avait imposée ne ressemblait en rien à celle qui a créé la fameuse Compagnie de levée, dont l'existence pourra être de 20 ans, si une législature démocratique, réformiste et réparatrice ne vient y mettre un terme plus tôt.

Toutefois, nous avons dénoncé cette législation sur le dessèchement à l'époque où le projet en fut discuté, ce projet nous étant suspect, parce qu'il était mal conçu. Il nous semblait que, sous prétexte d'intérêt public, on voulait favoriser quelques hommes en les chargeant de travaux incontrôlables et qui devaient donner lieu à une taxe oppressive, non à cause de son énormité générale, mais à cause de ses énormités particulières. Les travaux étant évalués à $1,800,000 on à peu près, il fallait trouver un moyen de lever cette somme de manière à ne pas écraser les propriétaires de terrains qui devaient le plus profiter à l'amélioration projetée, et de manière aussi à ne pas blesser trop vivement les intérêts des propriétaires qui, possédant des terrains sur le fleuve ou dans le voisinage du fleuve, n'avaient pas besoin de cette amélioration pour être à l'abri des inondations pluviales. Alors, on imagina une taxe fondée non sur la valeur des terrains mais sur leur étendue, et cette taxe, exagérée d'abord, fut fixée à 3 3/10 de mills par chaque pied carré de superficie.

Le Législateur de cette époque ne prévoyait pas les grands événements, nous devons dire plutôt, les événements désastreux qui devaient suivre. Il ne prévoyait ni l'émancipation presque subite de la race noire, ni la désorganisation du travail dans les campagnes, ni la dépréciation des propriétés foncières. Le Législateur croyait en l'avenir et, dans cette foi, regardait comme une bagatelle la taxe dont il fait achever le payement après un retard de nombre d'années, et qui aujourd'hui nous paraît comme sortie de la tombe. On n'y pensait plus; elle ressuscite; elle ressuscite pour les parties de la ville, bien entendu, qui ne l'avaient pas payée; et pour beaucoup de propriétaires son effet est désastreux. Ce ne sont pas les terrains qui valent le plus qui payent le plus; ce sont au contraire ceux qui valent le moins, et qui sont généralement les plus étendus, c'est-à-dire qui ont le plus de superficie. Le tableau suivant, que nous intercalons ici, donne une juste idée de ces disproportions dont plusieurs sont monstrueuses :

Arrondissement	District	Lots	Superficie	Taxe de la ville	Taxe de dessèchement
1	1	3.9	2 300	90 00	7 00
1	"	"	1 000	90 00	3 10
1	"	495	1 000	90 00	4 35
1	"	497	3 000	90 00	24 30
Bayou St Jean		30	9 00	2 00	25 00
"	"	69	1 000	3 00	15 00
"	"	"	922	3 00	28 26
"	"	"	1 000	3 00	197 90
"	"	"	1 738	4 20	197 90
"	"	"	3 015	90	197 90
"	"	1,920 & 1,921	280	5 00	77 77
"	"	"	1 922	5 00	174 87
"	"	"	1,923	3 00	197 90
				2,984 00	1,446 99
					144 00 to Opéra
					$1,591 99

Au moyen des explications qui précèdent ce tableau, le lecteur comprendra tout de suite les monstruosités dont nous parlons. Il n'y a pas là de vol; il n'y a pas là d'erreurs de chiffres, ni d'injustices d'estimation ou de bureaucratie; il y a simplement l'exécution d'une mauvaise loi, loi devenue plus mauvaise encore par la dépréciation des terres urbaines et rurales. La taxe de dessèchement, telle qu'elle est établie dans le dit tableau, ne se trouve en proportion de la valeur de ces terres telles qu'elle sont portées dans l'assessement de ville que pour deux ou trois cas; tous les autres cas sont réellement outrageants. Il y en a un surtout qui paraît incroyable. Dans l'ilot portant le numéro 1918, l'assessement est de $30, la taxe de ville de 30 cents et la taxe de dessèchement de $197 90. Cette taxe est donc de plus de six fois la valeur assessée dans les régistres de la ville. Nous signalerons encore le numéro 1977, estimé $100, avec une taxe de $3 pour la ville et une taxe de $197 90 pour le dessèchement.

La taxe dans ce cas représente deux fois la valeur du terrain. Les numéros 1710 et 1738, payent une taxe qui dépasse de 57 90 leur valeur assessée; les numéros 1920 et 1921, valant $280, payent $279 77 de taxe, ce qui fait un tiers à peu près au-dessus de leur valeur réelle. Enfin le numéro 1,975 estimé $175, paye $172 87. La taxe de dessèchement prend tout ce qu'il vaut. Ainsi, en résumé, la taxe des six dernier numéros, portés dans le tableau ci-dessus, est, avec l'intérêt à 10 pour cent, de $1591 63, quand la taxe de ville n'est que de $36 et quand l'estimation municipale ne leur donne qu'une valeur totale de $985. La taxe de dessèchement en absorbe donc deux fois la valeur. Cela est certainement monstrueux, mais cela n'en est pas moins légal, puisque la taxe est basée non sur la valeur de l'immeuble avec ses améliorations, mais sur son étendue de surface, les améliorations ne comptant pas.

Tous les terrains dont nous venons de parler appartiennent au même propriétaire.

Nous ignorons, maintenant, jusqu'à quel point les commissaires ont exécuté leurs travaux. Ces travaux ont été quelque peu interrompus par la guerre, et terminés ensuite brusquement par le mandamus de la Compagnie de l'Ile aux Vaisseaux, qui n'a rien fait du tout. Il n'y a pas eu de contrôle; il n'y a même pas eu de rapport, et il faut payer comme si tout se fait passé d'une manière régulière et sans changement d'autorité. L'unique remède qui reste, c'est de ne pas payer en abandonnant des terrains qui aujourd'hui ne valent pas, dans beaucoup d'endroits, la moitié de la taxe.

Cette affaire nous amène à dire, ce que nous avons démontré bien des fois, qu'il est de certains travaux publics qui ne doivent pas être faits par des taxes spéciales, mais par des économies sur le budget général. Un Etat gouverné sagement doit avoir toujours un capital de reste, capital produit par l'augmentation naturelle des revenus sans surcroit de charges. C'est ce surplus seul qu'on peut employer chaque année à payer les frais d'améliorations nécessitées par la force des choses et justifiées par la raison.

COLLÈGE COMMERCIAL DE DOLBEAR. — Les jeunes gens qui ne veulent pas perdre leur temps, feront bien d'employer les loisirs que l'été leur laisse à compléter leur éducation commerciale. Ils peuvent faire, dans ce but, des arrangements avantageux avec le collège de Dolbear, rue du Canal No 203, qui est ouvert toute l'année, de neuf heures du matin à neuf heures du soir. A l'étude, jeunes gens, apprenez à bien écrire, à calculer, à tenir des livres. Toutes les facilités vous sont offertes pour cela.

DIRECTORY. — La Nouvelle-Orléans ne dépendra plus d'un éditeur de Chicago pour son almanach de ville. Nous apprenons que M. J. Soards, un de nos entreprenants concitoyens, après des arrangements pour la publication du prochain Directory annuel de la ville. Il y est déjà assuré un beau patronage, mais il travaille encore à augmenter sa liste de souscription, de manière à s'assurer au moins les fonds nécessaires à la publication dont il s'agit, attendu que les frais d'un pareil ouvrage sont très considérables. Nos hommes d'affaires ne devraient pas hésiter à donner à M. Soards, par souscription, tels encouragements qui le mettent à même de publier un Directory de première classe. Avec une expérience de huit années dans les publications de cette nature, il peut nous donner et nous donnera, sans doute, un ouvrage satisfaisant pour tous les intéressés.

☞ Allez voir les panamas au Rob't E. Lee, coin Royale et St Louis.

Eau de Vichy Lithyne, 139 rue du Canal.

CITRONS, CITRONS. — A. F. Cochran & Cazères, 7, rue Front et 10, rue Fulton, annoncent qu'ils ont à vendre 500 caisses de citrons de Messine.

1000 cartons rubans achetés aux encans de New York seront vendus par C. Jaubert & Co., à un bon marché exceptionnel.

Louisiane.

Le drame de Snaerville.

QUATRE COMPLICES.

Trois exécutions sommaires.

Nouvelles arrestations.

(Extrait du *Bannière et Courrier* du 21 juin)

Le drame affreux dont nous n'avons pu que signaler la scène la plus horrible, dans notre dernier numéro, vient d'avoir son dénouement tragique, mais naturel et nécessaire. Les victimes, MM. Snaer et Lanet, viennent d'être vengées par la société.

Les meurtriers, au nombre de quatre, ont subi la peine due à l'homicide, moins l'un d'eux, qui a servi de témoin, et qui est gardé précisément à vue pour être interrogé encore. Ce dernier a pour nom Policar, et ceux dont la pluie et le vent lapellent maintenant les cadavres balancés comme les branches qui les ombragent, sont nommés ainsi : Adrion, Ozémie et Martin Paterson, tous trois créoles choyés des meilleures familles attakapiennes.

Pendant que leurs amis, prosternés devant la divinité suprême entendent son souverain arrêt, reportons-nous à l'état de trouble où la société ou de parelles gangrènes ont pu germer ignorées de tous, et, par le récit circonstancié de leurs dernières et monstrueuses dévastations, voyons, en remerciant Dieu, à quelles autres séries de crimes nous venons d'échappes.

Depuis bientôt deux ans, nos toscsins ont dû jeter des yeux presque indifférents sur les articles " vol, incendie ou mendicité," que nous ne manquions, hélas! jamais de leur servir chaque semaine. L'habitude étant devenue une seconde nature, et le récit des crimes les plus effroyables ne faisait presque plus frisonner. A peine en parlait-on, un jour ou deux, et le chroniqueur désappointé mais convaincu, en était pour ses cris jetés dans le désert. Puis, faut il le dire! l'apathie on l'incurie profondes dans laquelle s'abandonnait la justice, ayant presque incitement déverrié l'impunité de tous les crimes imaginables, qui ne croyait plus à ces crimes.....si ce n'était les familles attentées....

Avant le commencement de la série de l'horrible cas qui nous occupe aujourd'hui, et pour faire taire, d'avance, toute supposition d'exagération de notre part, nous demanderons avec une respectueuse instance à messieurs les mandataires de la loi, s'il y eut jamais une énergique investigation faite pour découvrir et punir les incendies du pauvre coopertour d'images, ses osiné en plein jour et en pleine route! Nous demanderons si l'on fit la moindre démarche pour s'assurer des agresseurs qui tirèrent sur M. Vautrin et le blessèrent au front; et enfin ce que l'on jugea à propos de faire quand on découvrit le cadavre du brave marchand en chaland, Pierre Cornier, horriblement mutilé à coups de poignard!

On se tairа, et l'on fera bien, car nous répondrions : Voilà, messieurs les policiers, trois attentats flagrantes à la sécurité du corps social qui vous revêtiez droit de le protéger, et, sans la société elle-même, nous serions encore sous l'appréhension du temps dont tant de victimes gémissent. Or donc, veuillez trouver, messieurs, que nous supposions parfaitement légitime la justice sommaire faite pour le crime suivant :

Dans la nuit du vendredi au samedi de la semaine dernière, un homme à cheval arrivait au triple galop à la Nouvelle-Ibérie, venant du côté de Jeannerette. A cette heure, tout dormait au village. Ce voyageur, dont le nom, connu depuis, est William Kyle, dû attendre au lendemain. Sitôt qu'il lit jour, il courut chez l'avocat de district, puis chez d'autres personnes, et partout il raconta ceci : "En passant non loin de l'habitation de M. Grévemberg, je me suis arrêté pour me désaltérer chez M. M. Snaer et Lanet dont le magasin était encore ouvert. Il pouvait être de 10 heures et demie à 11 heures du soir. Je vis là trois nègres. Je me contentai de boire et je sortis.

A peine étais-je à quelques centaines de pas, que des cris de détresse se firent entendre dans la direction du magasin que je venais de quitter. Il était nuit noire. Ces cris allèrent s'affaiblissant, puis cessèrent. Je poursuivis ma route à la hâte pour prévenir les autorités, mais l'heure avancée ne m'ayant permis de voir personne, je crains que quelque crime se soit consommé."

Telle fut la déclaration de M. W. Kyle, déclaration dont on eut à peine le temps de reconnaître la vérité, car de nombreux voisins du lieu du crime s'étaient hâtés de venir l'annoncer aussi.

Voici ce que l'on apprit d'eux :

"Hier soir, vers onze heures, un affreux malheur est venu frapper deux de nos meilleurs concitoyens, MM. Snaer et Lanet. Tous deux ont été assassinés et brûlés au milieu de l'incendie de leur magasin."

Qu'on juge de la stupéfaction générale que produisit cette nouvelle monstrueuse! — Encore! Encore! Toujours des crimes! s'écriait-on, consterné.

Cependant le frère d'une des victimes, M. Snaer, le représentant de notre paroisse, suivi d'une foule sympathique, courut au lieu de l'horrible scène. Ce que ses yeux virent, nos lecteurs le devinent. De son frère et de M. Lanet, restait à peine une partie du tronc presque carbonisée et encore, et du magasin, des cendres. Le coffre-fort, ouvert avec la clé, retrouvée après sous les décombres, avait été pillé (où 600) puis refermé sur d'autres papiers (illegible) cendres noires

[illegible] ainsi que tous le comprendront, sur droit de vie ou de mort, entre saisissable et terrible, se leva de nouveau pour expliquer un malentendu ou une erreur. Le juge Ludeling le ressoit une seconde fois en le condamnant à une amende de dix piastres pour mépris de Cour, et continua la lecture de son jugement.

M. Garland se sentant vivement piqué, et quoique évidemment mortifié, se tint calme et silencieux. Mais les juges ayant lu leurs jugements, et étant descendus de leurs siéges, M. Garland s'approcha du juge Ludeling, et dans le cours d'une explication plus ou moins acerbe et excitée de part et d'autre, M. Garland leva la main et en frappa M. Ludeling, qui allait répondre quand on les sépara.

Dans la session de l'après-midi, Garland fut appelé à donner, le lendemain matin, les raisons pour lesquelles il ne serait pas condamné en récidive pour mépris de Cour. Samedi matin, un des membres du barreau lut la réponse préparée par M. Garland. Il dit qu'il ne savait pas avoir commis un mépris de Cour, et qu'il n'avait nullement eu l'intention, directement ou indirectement, de commettre un mépris de Cour; mais ayant pu, en difficulté avec le juge Ludeling, il le regrettait comme une affaire particulière entre M. Ludeling et lui, et qu'elle avait été provoquée par la conduite arbitraire du juge sur son siége.

Après une consultation à voix basse entre les quatre juges, il fut annoncé que l'affaire serait prise en considération et que la décision serait donnée à deux heures de l'après-midi.

A heure fixe, les juges entrèrent en séance, et le juge Taliafero délivra l'opinion dans cette affaire. "Il y a, dit le jugement entre autres raisons, mépris de cour avec aggravation, etc." En conséquence, M. Garland est condamné à une amende de cent piastres et à vingt-quatre heures de prison. C'était le maximum de la peine.

M. Garland s'est aussitôt rendu en prison, accompagné d'une partie des membres du Barreau et d'un grand nombre de citoyens qui se trouvaient présents, démontrant ainsi l'impopularité du jugement.

Après la nuit, le Brass Band, accompagné de beaucoup d'amis de M. Garland, ont été lui donner une aubade en règle, tandis que d'un autre côté, une musique discordante, un vrai charivari allait son train devant la maison qu'habitait le juge Ludeling. Ceci, il nous semble, était de mauvais goût et inutile pour faire voir la désapprobation du public relativement au jugement de la Cour dans cette affaire.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Messieurs Melvin Cohen et Charles R. Bailey, accusés, tous les deux, d'avoir attenté à la vie du pseudo-gouverneur de la Louisiane, ont comparu hier matin, à Carrollton, dans la paroisse Jefferson, devant le coroner Kyle.

Une foule assez considérable, composée en partie des amis des accusés, et en partie de curieux et de badauds, envahissait la maison de cour dès neuf heures et demie du matin.

L'Etat, c'est-à-dire mons Kellogg, est représenté dans ce ridicule procès par le pseudo-avocat-général Field, l'ex-maître de poste Lowell et King Cutler.

Les avocats de messieurs Cohen et Bailey sont T. J. Semmes, Henry Castellanos, W. Randolph, E. J. Ellis et John H. New.

A dix heures une compagnie de cavalerie, appartenant à la milice de Kellogg, a fait son entrée dans le petit village, sous le prétexte de maintenir l'ordre; mais en réalité pour intimider les avocats et les amis des accusés.

Ces braves militaires étaient tous armés de carabines Winchester, qu'ils portaient le plus gauchement du monde, et embarrassés d'innocents coupe-choux qui battaient les flancs. — Ils se sont rangés autour de la maison de Cour; faisant ainsi d'un palais de justice une caserne de soldats.

On dit même que le gouverneur usurpateur, craignant sans doute, une tentative, a fait placer deux canons Gatlin dans le voisinage, pour mitrailler les habitants de Carrollton à la moindre tentative d'émeute.

Il est inutile de dire que ces apprêts de guerre n'ont produit que peu d'impression sur une population habituée depuis longtemps à se voir menacée par les baïonnettes des abires de son excellence radicale, soutenues par les baïonnettes fédérales.

A dix heures et vingt minutes, le juge Pardee a pris son siége; mais la cour a dû s'ajourner aussitôt à une heure de l'après-midi, presque tous les témoins à charge, — découverts, on ne sait où, — ayant manqué à l'appel.

A une heure précise, le juge Pardee a repris son siége.

Les principaux témoins s'ayant pas encore fait acte d'apparition, Mr. M. M. Cohen, l'oncle des accusés a demandé que l'affaire fut renvoyée au lendemain, mais la cour a décidé qu'il fallait haltrale fer pendant qu'il était chaud et qu'il valait mieux en finir une bonne fois.

M. Field a donné ordre au député shérif de faire venir Kellogg et son cocher, parce que leur présence était nécessaire. Le pseudo-gouvernant étant gardé par toute une armée, ne devait pas craindre de se montrer un peu.

Pour charmer leurs loisirs, les avocats se sont pris alors à discuter un point de droit, et la discussion a duré jusqu'à une heure avancée.

M. L. E. Bentley, collecteur de taxes de la paroisse Ascension, en même temps que rédacteur d'un petit journal radical, a fait un affidavit contre un certain Charles F. Smith, son député, et a obtenu un attachement pour détournement de fonds. Smith a comparu devant le commissaire de police et a été mis en liberté sous caution.

Il paraît que M. John Burnside, qui a des habitations dans la paroisse Ascension avait donné $3,300 à Smith pour ses taxes de l'année 1872, et que le dit Smith s'est approprié cette somme.

Nous avons commis une erreur en disant que les directeurs de l'association du *Pesagne* avaient été condamnés à payer la somme de $19,000, à titre de dommages, au pseudo-juge Hawkins, de la Cour dite Louisiana. Ce n'est pas les directeurs seuls qui ont été condamnés, mais l'association entière; c'est à dire, tous les actionnaires.

Samedi matin, M. C. B. Coignard, chef de la seconde section du chemin de fer Morgan, faisant sa ronde journalière, a trouvé sur la voie ferrée le corps d'un homme. Malheureusement.

Pensant que le malheureux avait été écrasé par un train de nuit, il a examiné le cadavre et a découvert que le côté gauche était criblé de plomb de chasse.

Il a rapporté le fait au juge de paix C. f. Brown, de la paroisse Jefferson, et celui-ci a aussitôt réuni douze citoyens et s'est rendu aussitôt à l'endroit indiqué par M. Coignard.

On a trouvé sur la personne du mort deux lettres adressées à Xavier Renaud aux soins du Courrier de la Nouvelle-Orléans, et datées de Paris. Il est évident que le malheureux a été assassiné ailleurs que le corps a été placé ensuite sur la voie ferrée du chemin Morgan, afin de faire croire à un accident.

Xavier Renaud, car tel semble être le nom du défunt, paraissait être âgé de trente ans et avait la barbe et la moustache d'un brun clair.

Il a été enterré dimanche, près du chemin de fer, à un mille du Canal de la Compagnie.

Dimanche, vers six heures de l'après-midi, le conducteur d'un des chars de la ligne St-Charles et Carrollton, un vieillard de soixante-cinq ans, a été attaqué sans provocation aucune, par un nègre, près de l'Avenue de la Louisiane, et renversé d'un coup de poing. Un seul passager se trouvait dans ce char et il n'est pas venu au secours du malheureux; mais aussitôt, six autres nègres se sont avancés en l'air menaçant et ont déclaré qu'ils étaient prêts à livrer bataille aux blancs.

Les choses en étaient là, elles misérables allaient abusez de l'avantage du nombre, lorsqu'entendant le grelot d'un char de la même ligne qui approchait, ils ont cru plus prudent de s'éloigner précipitamment.

Dans une querelle survenue, dimanche, entre Nicholas Schido et Salvadore Valente, le premier a reçu deux coups de couteau à la tête.

Schido a été conduit à sa résidence, au coin des rues Chartres et Ursulines et Valente a été incarcéré.

Un feu, allumé par un incendiaire, a éclaté vers minuit, samedi soir, dans une écurie située au coin des rues Dryadès et Josephine, appartenant à madame Riley.

La police a réussi à éteindre le feu, sans avoir besoin de donner l'alarme. Les dommages sont insignifiants.

Un nègre, dont le nom est inconnu, s'est rendu, dimanche matin, à la résidence de M. Brady, au coin des rues Franklin et Félicité, offrant de vendre à bas prix des vêtements et du linge, qu'il portait dans un grand panier d'osier. M. Brady l'a accusé d'avoir volé ces effets; et aussitôt, le nègre a jeté son panier et s'est enfui, ayant peur qu'on lui fasse un mauvais parti.

Il y avait dans le panier des vêtements de femme marqués Irène G. Barker et cinq draps. Les effets ont été laissés à la station de police de la rue Hospitaux.

Adeline Turner, demeurant à Alger, a été assaillie dimanche par cinq amazones, nommées Estelle Johnson, Kate Robertson, Dufania Robertson, Mathilda Williams et " Matilda Smiler, qui l'auraient probablement assommée sans l'intervention de deux métropolitains, lesquels ont conduit les cinq duzelles au prison.

Dimanche soir, une altercation a eu lieu rue St-Philippe No 66, entre un locataire de la maison, nommé Léopold Levy, qui était pris de vin, et un autre locataire nommé François. Levy ayant donné de la tête dans un carreau de vitres, c'est fait quelques blessures et a rapporté aux agents de police qu'il avait reçu des coups de poignard. Des témoins de la scène nous affirment qu'il n'y a pas eu le moindre poignard tiré. Les blessures sont légères et l'affaire n'a pas eu la moindre importance.

William Jackson, ayant volé quatre bouteilles d'amer Hostetter, à M. J. Dutton, a été appréhendé au corps et conduit au poste. Jackson avait probablement besoin de se mettre en appétit.

Il y avait beaucoup de monde, dimanche, au Festival donné aux "Fair Grounds" par les braves pompiers de la Compagnie Pélican No. 4, du deuxième district de l'incendie.

Le temps était beau, quoique il fit très chaud, et les amusements ont été très variés.

Le tir aux pigeons, à coups doubles, a excité surtout, au plus haut degré, l'intérêt des sportsmens.

Trois hommes, et chacun, la lie du peuple, ont tué près de 100 sur un total de 120 pombre de pigeons abattus par chacune d'eux :

J. K. Reland	1111111101	9
Lorenzo Daponta	1111111011	9
Jules Vienne	1010111111	8
Paul Chandet	1111010111	8
Edmond Duped	1110101110	7
F. Charleville	0011111101	7
J. J. Albert	1001101010	5
L. C. Lebreton	1111111111	10

TEMPERATURE. — 23 juin 1873.

Thermomètre de C. DURAND, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrades.
8 A. M.	81	27
12 M.	90	32
3 P. M.	90	34
5 P. M.	88	31

Ils commencent à voir clair.

— Oui, disait hier un radical, nous avons mis Barbdet dans l'urne.... et il en est sorti Mac Mahon!

BEURRE ET FROMAGE. — Ces deux articles sont des plus recherchés dans le Sud et et dans toutes les Antilles. Le fait est que les ménages peuvent difficilement se passer de l'un ou de l'autre. Les enfants surtout aiment le beurre; il leur en faut abondamment dans ce pays où les fruits sont rares et où ils sont toujours chers même quand ils se trouvent abondants par exception. Pour en avoir de bon, il faut aller chez Hoyt & Wilcox, rue Tchoupitoulas 89, au coin de la rue Lafayette, qui ont toujours un fonds de toutes les qualités de Goshen connues en fromains, en barillets ou en cans. Ils vendent aussi du fromage de choix provenant des meilleures fromageries du Nord et de l'Ouest.

BELLE RÉSIDENCE A VENDRE. — Le beau cottage résidence, dans le 6ème District, à deux lieues de l'Avenue de la Louisiane, situé au coin des rues Chestnut et Aline, avec un quart d'ilot de terre parfaitement amélioré et garni de pêchers et d'autres arbres à fruit. Le cottage a 19 chambres en tout avec un grand salon dans le centre, galerie devant et galerie derrière; remisé, écurie et d'autres bâtisses dans un quartier qui a beaucoup de faveur. Pour les détails, le prix et les conditions, s'adresser sur les lieux.

EAUX MINÉRALES. — MM. E. Montana & Co., pharmaciens-droguistes, au coin des rues Chartres et Bienville, ont à vendre des eaux de Seltzer, Vichy, Kissingen, Congress, Blue Lick, Bladon, et du Soda-water mêlé à des sirops de première qualité, et tout cela à 5 cents le verre. Avis aux amateurs de rafraîchissements dans les temps d'extrême chaleur où nous sommes.

COW PEAS. — M. J. C. Murphy, 38, rue Poydras, annonce qu'il a à vendre 2000 boisseaux de pois de la Caroline du Sud.

Chapeaux de paille d'enfants, pour rien au Rob't E. Lee, coin Royale et St-Louis

1000 carton de rubans provenant des encans de New York seront vendus à un grand rabais, chez C. Jaubert & Co., 29 Chartres.

CERTIFICAT.

J'ai beaucoup souffert d'une de ces maladies graves qui résistent avec plus de rigueur dans le climat chaude; j'ai été malgré par des médecins et j'ai dépensé beaucoup d'argent; mes souffrances augmentaient chaque jour; c'est alors que, guidé par des témoignages que j'ai lus dans les journaux, je me suis adressé à M. Lathiel, 145 rue du Canal, aux soins duquel je me suis mis, et, au bout de trois jours, les douleurs sont de grande soulagement, et au bout de vingt six jours, je ne ressentais plus rien. Je crois que c'est un devoir de faire connaître ce remède à ceux qui souffrent l'habitant et le grand climat et je prie le Rédacteur de l'Abeille de vouloir bien en faire mention dans cette revue.

Pour copie conforme :

J. BRUNET,
Capitaine de l'armée française,
Nouvelle Orléans, 23 juin 1873. 24juin—1t

Banque de l'état de la Nlle.-Orléans — Nlle. Orléans, 23 juin 1873. — A la suite d'une résolution spéciale des directeurs, un dividende de trois pour cent (3 pc) a été déclaré payable à partir de ce premier lundi, de juillet prochain.

CH. JUSON FILS,
24 juin—1t Caissier.

Home Mutual Savings Bank.

Les souscripteurs au Fonds Capital sont priés de se présenter MARDI et MERCREDI, 24 et 25 du courant, entre 10 heures du matin et 3 heures de l'après-midi, au bureau de Wm Mott, JUGE notaire public, No 21, Commercial Place, et venir signer la Charte. Les livres de souscription sont ouverts au même lieu, sur lesquels on pourra souscrire pour les actions restantes.

Par ordre du Board des Trustees,

JOSEPH RAYMOND, President,
GEO. W. BYRNE, Caissier. 24 juin—3FPP

Société des Vétérans Louisianais de la guerre de 1846-7.

A VANT l'assemblée des vétérans louisianais de la guerre du Mexique — 1846 7 6 — assemblée qui a eu lieu, au Mechanics' Institute, (salle du bas), le 16 août prochain, a midi, — le nombre des membres actifs sera tout, le 16 juillet, à 4 heures du soir. Ceux qui ont droit de faire partie de la Société, et prendre des leçons d'écriture, de tenue des livres et d'arithmétique, à des conditions très-modérées, sont priés de se présenter à cette date.

Par ordre du président,

LEVI DOLBEAR, Président.

Aux contribuables qui n'ont pas payé leurs taxes.

LE dix jours accordés aux contribuables par le gouverneur expirent JEUDI, 26 courant, après cette date, n'ont pas payé leurs taxes seront exposés à la Cour Municipale.

Bureau du percepteur des taxes d'Etat, Deuxième District.

Nelle Orléans, 23 juin 1873. H. H. HARRIS. 24 juin—6F

EAUX MINÉRALES A 5 CENTS LE VERRE.

Seltzer, Vichy, Kissingen, Congress, Blue Lick, Bladon

— ET —

Soda water édulcorée avec des sirops de première qualité.

Chez E. MONTHUAN & Co, pharmaciens-droguistes, coin Chartres et Bienville

Cow Peas! Cow Peas!!

2000 BOISSEAUX COW PEAS de la Caroline, à vendre, à bas prix, en lots au gré des acheteurs par

J. C. MURPHY & CO.,
24 juin—3t au No. 38 de la rue Poydras.

Limons! Limons!!

500 CAISSES LIMONS de Messine, venant d'être reçues par le navire ROSSINI, à vendre par

A. F. COCHRAN & CAZERES,
24 juin—6t 7 et 10 rue Fulton.

Ale d'Ecosse, Porter de Londres, &c.

ALE Mousseux de Jeffrey;
PORTER Londres stout, de Byass;
ALE Champagne de Burton;
En magasin et à vendre par

JOHN TURPIN, importateur,
24 juin—3t 154 de la rue de la Commune.

Seul agent de Jean Jeffrey & Co., Edimbourg.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company, No. 154 de la rue de Gravier, Nouvelle-Orléans, 17 juin 1873. — Le 11 du courant, à une réunion des directeurs de cette compagnie, un dividende de QUATRE PIÈCES PAR ACTION a été déclaré payable aux actionnaires à leur adresse, sur leurs livres, à partir de ce jour.

W. G. BROWN,
Secrétaire.

Avis aux Actionnaires — Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, 21 juin 1873. — Il a été déclaré un dividende de cette Compagnie, qui a eu lieu le 17 du courant, à une réunion des directeurs de cette compagnie, de QUATRE PIÈCES PAR ACTION, payable aux actionnaires de cette compagnie, sur leurs livres, à partir de ce jour.

Les actionnaires de transfert devront donner de la compagnie du 7 juillet inclusivement.

W. A. BROWN, Secrétaire.
24 juin—1m

Collège Commercial de DOLBEAR.

AU No 203, de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, de neuf à 9 heures du soir. Les leçons de tenue des livres, d'écriture, de tenue des livres d'arithmétique, à des conditions très-modérées.

LEVI DOLBEAR, Président.

GRANDE LIQUIDATION

— EN —

MARCHANDISES SÈCHES

Pour cause de Déménagement

— PAR —

F. G. & C. W. BARRIERE,

128..... RUE DU CANAL..... 128

A partir de lundi, 23 courant, nous offrirons TOUTES NOS MARCHANDISES à des prix extraordinaires, réduits afin d'en opérer le prompt écoulement, étant obligés de quitter le magasin que nous occupons.

Nous engageons nos amis et le public à venir examiner notre stock et choisir ce qui convient le mieux.

F. G. & C. W. BARRIERE.

23 juin—3t—D.M.J

HOYT & WILCOX.

H O Y T & WILCOX

BEURRE.

250 frequins Beurre Goshen choisi.

100 frequins Beurre Goshen fair.

20 cainons Beurre Goshen en cans de 10 livres.

20 cainons Beurre Goshen en cans de 5 livres.

125 frequins Beurre de l'instant de choix.

75 frequins Beurre de l'Ouest fair.

50 barillons Beurre de l'Ouest de choix.

FROMAGE.

200 cainons Fromage de choix, Hamilton.

6,000 cainons Amidon de Pot.

200 cainons Chandelles Star.

100 barils Vinaigre de cidre de choix.

100 douzaines Balaïdes "Grant-wood".

100 barriques Sulphates de chaux.

25 cainons Breakfast Bacon, choix, de l'Ouest.

10 barils Breakfast Bacon, choix, de New York.

10 Barils Beurf mess, de choix, de l'Ouest.

Hoyt & Wilcox,
No. 89 rue Tchoupitoulas.
Coin Lafayette. 23 juin—M

HOYT & WILCOX.

Liquidation! Liquidation!

POUR CAUSE DE CHANGEMENT D'AFFAIRES.

J. TURCOTTE

128..... RUE DU CANAL..... 128

MAISON BLANCHE, ancienne Bavoux.

Désirant me retirer des affaires de détail afin de dévouer tout mon temps à la MAISON DE GROS dans laquelle je suis associé, je vendrai à partir de Lundi 23 juin tout mon stock de MARCHANDISES SÈCHES DE DÉTAIL, sans égard aux prix coutants, afin d'effectuer une liquidation complète

DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

Toute personne ayant besoin de Marchandises sèches feront bien de s'adresser immédiatement

AU No 128 CANAL,

où elles trouveront un immense stock de marchandises variées à ce pour cent au dessous des prix des autres maisons.

J. TURCOTTE.
20 juin—D Mer J—7m PP

TAXES. TAXES.

JE me charge, à un taux modéré, de payer les taxes d'Etat et de la ville pour 1872, et de donner quittance en règle d'Etat et de la ville.

E. NAUTER,
20 juin—1M No 79, rue Bienville.

Avis aux Contribuables.

W. H. BARNETT,

Au No 174 de la rue de la Commune,

Se charge de règlement des

TAXES D'ETAT ET DE VILLE

à un échantillon très libéral. 20juin—1m

L'UNION FRANÇAISE.

BUREAUX, No 9 rue St-Louis.

Bénéficiaire les Membres de la Société de l'Union Française, qui sont désirés de se rendre compte de la gestion de la Société, et des services qu'elle rend journellement à nos compatriotes, sont respectueusement invités à passer, quand ils leur sera agréable, aux Bureaux où leur renseignements seront à leur entière disposition.

Par ordre de la Direction,

A. GIRARD,
Secrétaire.

Le Conseil de Direction croit devoir rappeler à Messieurs les Planteurs, Chefs d'Ateliers et Ouvriers en Sucreries français, que les Comptoirs de Travail, Ouvriers et Engagés français, sont tenus à leur entière disposition, et ce, sans aucun frais pour eux.

Le Conseil d'Angleterre grandit, continue toujours régulièrement. 20 juin—6 PP

CINQ SOUS CINQ SOUS

EAUX MINÉRALES.

A partir d'aujourd'hui, l'annonce que j'ai répétée le petit verre Eaux Minérales à 5 cents dans le verre. Je tiens constamment les Eaux suivantes, saines et très fra